



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tel (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR INKADH »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 44.931.070, un actif net de D : 44.720.483 et un déficit de D : 1.235.848.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH »

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 Mars 2026

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre El Bahi Nord de Tunis
Tél: (R.O) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>30 031 685</u>	<u>32 571 103</u>
Actions et droits rattachés		29 000 000	29 500 000
Titres OPCVM		716 692	2 751 903
Obligations et valeurs assimilées		314 993	319 200
Placement monétaires et disponibilités		<u>6 494 226</u>	<u>6 503</u>
Placements monétaires	5	6 484 133	-
Disponibilités		10 093	6 503
Créances d'exploitation	6	<u>8 405 159</u>	<u>1 079 127</u>
TOTAL ACTIF		<u>44 931 070</u>	<u>33 656 733</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	139 169	130 419
Autres créditeurs divers	8	71 418	69 983
TOTAL PASSIF		<u>210 587</u>	<u>200 402</u>
ACTIF NET			
Capital	9	49 490 373	37 386 831
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(3 930 500)	(3 096 940)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(839 390)	(833 560)
ACTIF NET		<u>44 720 483</u>	<u>33 456 331</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>44 931 070</u>	<u>33 656 733</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01 au 31/12/2025	Du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>23 577</u>	<u>287 044</u>
Dividendes		-	267 844
Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 577	19 200
Revenus des placements monétaires	11	<u>334 717</u>	<u>8 337</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>358 294</u>	<u>295 381</u>
Charges de gestion des placements	12	(1 063 996)	(992 286)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>(705 702)</u>	<u>(696 905)</u>
Autres charges	13	(133 688)	(136 655)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(839 390)</u>	<u>(833 560)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>(839 390)</u>	<u>(833 560)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(574 538)	(7 628)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	178 080	263 044
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>(1 235 848)</u>	<u>(578 144)</u>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(1 235 848)</u>	<u>(578 144)</u>
Résultat d'exploitation	(839 390)	(833 560)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(574 538)	(7 628)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	178 080	263 044
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>12 500 000</u>	<u>12 000 000</u>
Souscriptions / Appels		
- Montant appelé	12 500 000	12 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>11 264 152</u>	<u>11 421 856</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	33 456 331	22 034 475
En fin d'exercice	44 720 483	33 456 331
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	50 000	50 000
En fin d'exercice	50 000	50 000
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	<u>894,410</u>	<u>669,127</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(2,69%)</u>	<u>(1,70%)</u>
(*) correspondant à une valeur nominale libérée de	<u>1 000,000</u>	<u>750,000</u>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 50.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2025, le montant appelé du fonds s'élève à D : 50.000.000 et le montant libéré est de D : 44.520.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 30.031.685, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			30 500 000	29 000 000	64,85%
	ATLAS PACKAGING	500 000	5 000 000	4 500 000	10,06%
	TUNICOM	714 286	5 000 000	4 000 000	8,94%
	EL BAHHAR	120 000	1 200 000	1 200 000	2,68%
	SAM TEST & AUTOMATION	10 304	5 000 000	5 000 000	11,18%
	LA BAGUETTE	1 376	5 000 000	5 000 000	11,18%
	ECOMAT	140 000	3 500 000	3 500 000	7,83%
	NOVARINO TUNISIE	18 000	1 800 000	1 800 000	4,03%
	SAPORI ITALIA	3 440	4 000 000	4 000 000	8,94%
Obligations et valeurs assimilées			300 000	314 993	0,70%
	Obligations Convertibles en actions EL BAHHAR	3 000	300 000	314 993	0,70%
Tires OPCVM			686 223	716 692	1,60%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	4 384	686 223	716 692	1,60%
TOTAL			31 486 223	30 031 685	67,15%

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	33 446 896	19 200	(894 993)	32 571 103	263 044
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées					
Titres OPCVM	887 876			887 876	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(2 848 549)			(2 848 549)	178 080
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(574 538)	(574 538)	
Variations des intérêts courus		(4 207)		(4 207)	
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	31 486 223	14 993	(1 469 531)	30 031 685	178 080

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :6.484.133, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Certificats de Dépôt	6 475 588	6 484 133	14,50%
TOTAL	6 475 588	6 484 133	14,50%

Note 6 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 8.405.159, contre D : 1.079.127 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Avances en compte courant NAVARINO TUNISIE	(A)	761 443	704 665
Avances en compte courant ATLAS PACKAGING	(B)	2 058 132	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue		-	689
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés		5 480 000	230 000
Honoraires Due-diligences pris en charge par l'émetteur		103 047	141 231
Autres débiteurs		-	2 005
Autres		2 537	537
Total		<u>8 405 159</u>	<u>1 079 127</u>

(A) : Il s'agit d'une avance en compte courant consentie à la société NAVARINO TUNISIE, dans laquelle le fonds détient une participation de D : 1.800.000 et ce, pour une durée de 5 ans et productive d'intérêt au taux de 10% l'an.

(B) : Il s'agit d'une avance en compte courant consentie à la société ATLAS PACKAGING, dans laquelle le fonds détient une participation de D : 5.000.000 et ce, pour une durée de 3 ans et productive d'intérêt au taux de 8% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 139.169, contre 130.419 au 31 décembre 2024 , et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	300	21 300
Rémunération du dépositaire	138 869	109 119
Total	<u>139 169</u>	<u>130 419</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 71.418, contre D : 69.983 au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevances CMF	4 760	3 346
Honoraires commissaire aux comptes	11 995	16 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Autres créditeurs	2 000	-
Retenue à la source à payer	2 663	637
Total	<u>71 418</u>	<u>69 983</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(12 500 000)
Plus (ou moins) valeurs réalisées et potentielles sur titres de 2021	245 845
Plus (ou moins) valeurs réalisées et potentielles sur titres de 2022	245 354
Plus (ou moins) valeurs réalisées et potentielles sur titres de 2023	(859 784)
Plus (ou moins) valeurs réalisées et potentielles sur titres de 2024	255 416
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions / Appels

Montant appelé	12 500 000
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(574 538)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	178 080

Capital au 31-12-2025

Montant	49 490 373
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 23.577, contre D : 287.044 au 31 décembre 2024 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-	267 844
Revenus des actions		
- Dividendes	-	267 844
Revenus des obligations et valeurs assimilées	23 577	19 200
Revenus des obligations		
- Intérêts	23 577	19 200
TOTAL	23 577	287 044

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 334.717, contre D : 8.337 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2024
- Intérêts des dépôts à vue	4 699	3 672
- Intérêts des avances en comptes courants	114 133	4 665
- Intérêts des certificats de dépôt	215 885	-
TOTAL	334 717	8 337

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2025 s'élèvent à D : 1.063.996, contre D : 992.286 en 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	1 034 246	962 536
Rémunération du dépositaire	29 750	29 750
Total	<u>1 063 996</u>	<u>992 286</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 133.688, contre D : 136.655 en 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 759	2 589
Honoraires commissaire aux comptes	12 418	16 671
Rémunérations apporteurs d'affaires	-	42 261
Honoraires mission spéciale	48 000	24 808
Jetons de présence, comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Impôts et taxes	180	180
Commissions bancaires	147	146
Perte sur créances irrécouvrables	18 184	-
Total	<u>133 688</u>	<u>136 655</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	7,166	5,908	0,457	0,042	0,057
Charges de gestion des placements	(21,280)	(19,846)	(19,133)	(17,471)	(13,191)
Revenus net des placements	(14,114)	(13,938)	(18,676)	(17,429)	(13,134)
Autres charges	(2,674)	(2,733)	(1,580)	(4,397)	(6,723)
Résultat d'exploitation (1)	(16,788)	(16,671)	(20,256)	(21,826)	(19,856)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(16,788)	(16,671)	(20,256)	(21,826)	(19,856)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(11,491)	(0,153)	(21,239)	2,858	0,633
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,562	5,261	4,043	2,049	4,284
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	(7,929)	5,108	(17,196)	4,907	4,917
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(24,717)	(11,563)	(37,452)	(16,919)	(14,940)
Résultat non distribuable de l'exercice	(7,929)	5,108	(17,196)	4,907	4,917
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(7,929)	5,108	(17,196)	4,907	4,917
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	894,410	669,127	440,689	478,141	235,060
Correspondant à une valeur nominale libérée de	1 000,000	750,000	510,000	510,000	250,000
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	2,72%	3,58%	4,16%	4,90%	5,44%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,49%	0,34%	1,23%	2,77%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,15%)	(3,00%)	(4,41%)	(6,12%)	(8,19%)

FCPR INKADH

*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.